



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 janvier 2013  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 27 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 19 octobre 2012 (S/PRST/2012/22) et à la résolution 2076 (2012) du Conseil en date du 20 novembre 2012 dans laquelle celui-ci demandait que je fasse rapport sur les options et les incidences d'un éventuel redéploiement des contingents de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et du déploiement de multiplicateurs de force supplémentaires permettant à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat. À cet égard, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Roger Meece, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, ont tenu des consultations avec les principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police à la MONUSCO les 21 et 23 novembre 2012, respectivement, afin d'envisager le renforcement des capacités et des moyens de la position de la Mission. À la demande des membres du Conseil, M. Ladsous a également décrit à grands traits les besoins supplémentaires de la MONUSCO lors des consultations du Conseil de sécurité le 7 décembre 2012.

La situation sur le terrain demeure tendue, la présence du Mouvement du 23 mars (M23) dans diverses parties du territoire de Rutshuru au Nord-Kivu continuant de gravement compromettre la protection des civils. La MONUSCO a mis en place un certain nombre de dispositifs d'intervention et renforcé ses activités à Goma et alentour. À cet égard, les patrouilles de nuit de la Mission dans l'ensemble du Nord-Kivu ont été multipliées par trois et 14 éléments de la MONUSCO ont été déployés temporairement dans le Sud-Kivu. Une compagnie du bataillon ghanéen basée à Kinshasa et une compagnie du bataillon égyptien stationnée sur l'aérodrome de Kavumu au Sud-Kivu ont été mises en alerte pour pouvoir réagir rapidement si la situation l'exige.

Outre les mesures prises dans le cadre des ressources dont dispose la Mission, des capacités supplémentaires sont nécessaires immédiatement pour atteindre les objectifs et s'acquitter des tâches ci-après : a) permettre à la MONUSCO de mieux protéger les civils; b) surveiller les flux transfrontières d'armes et de matériels connexes dans l'est de la République démocratique du Congo et faire rapport à ce sujet; c) fournir un soutien logistique et technique accru au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de manière à mieux surveiller les zones frontalières de l'est de la République



démocratique du Congo ; et d) s'assurer que la MONUSCO dispose des capacités de surveillance nécessaires tant au niveau du matériel que du personnel.

À cet égard, et afin d'améliorer la mobilité opérationnelle de la MONUSCO, il sera essentiel de faire passer le nombre autorisé d'hélicoptères de combat et de transport de 23 à 29 et de déployer ces derniers. L'acquisition d'un hélicoptère de transport et de deux hélicoptères de combat supplémentaires sera également nécessaire, ce qui portera le nombre total d'hélicoptères militaires requis à 32. Les hélicoptères militaires doivent être équipés de dispositif de vision nocturne afin de pouvoir opérer de nuit, problème critique auquel doit remédier la Mission.

Des moyens supplémentaires d'information sont également nécessaires pour le rassemblement, l'analyse et la diffusion de l'information dans de bonnes conditions, l'amélioration de la capacité d'appréciation de la situation et la prise de décisions en temps voulu. Il s'agit notamment de matériel électronique d'imagerie externe et de moyens d'analyse connexes, notamment de moyens de surveillance tels que ceux fournis par les systèmes aériens sans pilote. Il conviendra par ailleurs de doter la Mission de davantage de moyens fluviaux, notamment d'une unité fluviale supplémentaire et de matériel radar côtier de façon à renforcer la surveillance des lacs et rivières dans les Kivus.

S'agissant des éventuelles incidences financières, le Secrétariat devra peut-être demander un financement supplémentaire par les voies habituelles.

Ces améliorations immédiates permettront à la MONUSCO de mieux faire face à la situation actuelle au Nord-Kivu. Elles ne comprennent toutefois pas les capacités de coercition qui pourraient s'avérer nécessaires pour remédier à la menace que posent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Afin d'harmoniser les initiatives régionales et les propositions de l'Organisation des Nations Unies à cet égard, j'ai demandé au Conseiller militaire de l'ONU, le général de corps d'armée Babacar Gaye, de se rendre dans la région au début du mois de janvier 2013 afin de rencontrer le Président de la République-Unie de Tanzanie, Jakaya Mrisho Kikwete, et le Président de la République de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, en leur qualité de Présidents de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, respectivement. Le général Gaye devra alors organiser une réunion à Addis-Abeba avec les représentants militaires de l'Union africaine de la Conférence et de la SADC afin de définir modalités et options, notamment l'incorporation des troupes affectées à la Force internationale neutre sous le mandat de la MONUSCO et dans le cadre des forces autorisées.

J'ai l'intention de m'adresser au Conseil avec des options détaillées en la matière et la reconfiguration générale de la MONUSCO une fois que le Secrétariat aura achevé ses consultations avec les partenaires régionaux et les pays fournissant des contingents à la MONUSCO.

(Signé) **BAN** Ki-moon